



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 11 de l'ordre du jour

**Le sport au service de la paix et du développement :
édification d'un monde pacifique et meilleur
grâce au sport et à l'idéal olympique**

Appel solennel lancé par le Président de l'Assemblée générale le 29 janvier 2014 à l'occasion de la trêve olympique

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de lancer l'appel solennel suivant à l'occasion de la trêve olympique :

« La tradition de *l'ekecheiria* ou “trêve olympique”, née dans la Grèce antique au VIII^e siècle avant J.-C., constitue un principe sacré de l'olympisme. En 1992, le Comité international olympique a ravivé cette tradition en invitant toutes les nations à respecter la trêve.

Dans sa résolution [48/11](#) du 25 octobre 1993, l'Assemblée générale a exhorté les États Membres à observer la trêve olympique du septième jour précédant l'ouverture des Jeux au septième jour après leur clôture. Cet appel a été repris dans la Déclaration du Millénaire.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont souligné que les sports pouvaient favoriser la paix et le développement, encouragé l'Assemblée générale à promouvoir le dialogue, formulé ensemble, des propositions en vue de l'établissement d'un plan d'action sur le sport et le développement.

Le 3 novembre 2005, l'Assemblée générale a, en séance plénière, tenu un débat sur le point de l'ordre du jour intitulé “Le sport au service de la paix et du développement” et adopté, à l'unanimité, la résolution [60/8](#), intitulée “Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique”, en décidant d'examiner la question tous les deux ans, avant les Jeux olympiques d'été et d'hiver.

À cette fin, le 6 novembre 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution [68/9](#), dans laquelle elle a demandé instamment aux États Membres d'observer la trêve olympique, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tant individuellement que collectivement, à compter de sept jours avant l'ouverture des XXII^e Jeux olympiques d'hiver, le 7 février 2014, et jusqu'au



septième jour suivant la clôture des XI^e Jeux paralympiques d'hiver, le 16 mars 2014.

Grâce aux valeurs éducatives du sport, le mouvement olympique espère contribuer à l'édification d'un monde dans lequel l'humanité, et notamment la jeunesse, pourrait à l'avenir vivre en paix. Les Jeux rassembleront des athlètes du monde entier à l'occasion de la plus grande des manifestations sportives internationales, qui sera l'occasion de promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et la bonne volonté entre les peuples et les nations, objectifs qui font également partie des valeurs fondatrices de l'Organisation des Nations Unies.

Pour souligner cette communauté d'objectifs, le Comité international olympique a décidé que le drapeau de l'ONU flotterait sur le Parc olympique. Le système des Nations Unies et le Comité ont renforcé leur coopération et leur entraide grâce à des projets communs dans des domaines tels que le développement humain, la réduction de la pauvreté, l'aide humanitaire, la promotion de la santé, la prévention du VIH/sida, l'éducation des enfants et des jeunes, l'égalité des sexes, la consolidation de la paix et le développement durable.

Je me félicite que les athlètes participant aux Jeux olympiques et paralympiques se fassent les champions de la paix et de la compréhension entre les êtres humains par l'intermédiaire du sport et de l'idéal olympique, et je salue les initiatives de divers États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont mis en place des programmes nationaux et internationaux s'appuyant sur le sport, la culture, l'éducation et le développement durable pour faire triompher la paix, le règlement des conflits et les valeurs olympiques et paralympiques.

En tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, j'invite solennellement tous les États Membres à manifester leur attachement à la trêve olympique à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Sotchi en 2014 et à adopter des mesures concrètes aux échelons local, national, régional et mondial, afin de promouvoir et de renforcer une culture de paix et d'harmonie dans l'esprit de la trêve. J'appelle tous les belligérants engagés dans des conflits armés partout dans le monde à être fidèles à la tradition antique de la trêve olympique que rappelle la résolution [68/9](#) et à avoir l'audace de conclure de véritables cessez-le-feu pendant cette période, ouvrant ainsi une perspective de règlement pacifique des différends. »
